

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 20/12/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 20/12/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 20/12/2024
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20241216-2024DEC16_349-DE
		6.1.6
		Police municipale Divagation animale

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

14

Séance Publique ordinaire du **16 décembre 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 6 décembre 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
Mme Sylvie COUDERC
M. Loïc DÉANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
Mmes Françoise LACAPERRE

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Pascal ANDRADA
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mmes Françoise LACAPERRE à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBBATO

Objet : Régulation de la population féline
Proposition de reconduction de conventions

RAPPORTEUR : Marie-Hélène LAGARDERE, Adjointe au Maire chargée de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat et de l'animation,

Madame l'adjointe au Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'est engagée depuis plusieurs années dans des actions de régulation de la population féline sans propriétaire, vivant dans les lieux publics de la commune.

Pour cela, elle s'appuie sur l'intervention de « les chats lectourois » qui définit les besoins, la Clinique vétérinaire de Lomagne, la Fondation « 30 Millions d'Amis » qui règle les actes.

A ce titre, elle propose :

- de renouveler la convention qui lie la commune avec l'association « les chats lectourois » et la Clinique vétérinaire de Lomagne, visant à organiser les interventions de chacun, qui arrive à échéance le 31 décembre 2024,
- de signer la convention 2025 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la Fondation « 30 Millions d'Amis »
- et de verser une participation maximale de 1 000 € à la Fondation « 30 Millions d'Amis » qui s'engage à abonder les fonds du même montant.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à reconduire la convention avec l'association « les chats lectourois » et la Clinique vétérinaire de Lomagne,
- d'allouer à la Fondation « 30 Millions d'Amis » une participation maximale de 1 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente, étant précisé que les crédits seront inscrits au BP 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,
Frank GOBBATO



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 20 DEC. 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 20 DEC. 2024